

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

COMMISSIE VOOR GELIJKE KANSEN EN VROUWENRECHTEN

**COMMISSION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES
FEMMES**

VERGADERING VAN DINSDAG 19 OKTOBER 2021

RÉUNION DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISoire

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : Mme Margaux De Ré, présidente.

[105]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS

AAN MEVROUW NAWAL BEN HAMOU, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING EN GELIJKE KANSEN,

betreffende "de studie van de UGent, de Universiteit van Luik en het Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminalistiek over seksueel geweld in België".

[107]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik stelde deze vraag in juni op, maar aangezien vorige donderdag 1.300 betogers in Elsene opstonden tegen seksueel geweld, is ze nog steeds actueel.

Midden juni werden de resultaten van de eerste grootschalige representatieve gender- en leeftijdsgevoelige studie over seksueel geweld in België voorgesteld. Die studie werd uitgevoerd door de UGent, de Universiteit van Luik en het Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie.

De conclusies zijn schokkend: twee derde van de Belgische bevolking kreeg in de loop van zijn of haar leven te maken met seksueel geweld. Dit geldt voor bijna de helft van alle mannen in België en acht op de tien vrouwen. Twee op de vijf vrouwen en één op de vijf mannen maakten hands-on seksueel geweld mee, met fysiek contact tussen pleger en slachtoffer.

Mensen uit de LGBTQIA+-gemeenschap blijken extra kwetsbaar: 80% van de LGBTQIA+- personen werd al blootgesteld aan de ene of andere vorm van seksueel geweld, 79% kreeg te maken met hands-off seksueel geweld zoals seksuele intimidatie en vormen van geweld zonder fysiek contact tussen pleger en slachtoffer en 42% met hands-on seksueel geweld, waarvan 24% met (een poging tot) verkrachting.

Ook vluchtelingen maken vaak seksueel geweld mee. In deze groep, die vooral uit mannen bestaat, werd maar liefst 84% het slachtoffer van seksueel geweld. Bij 61% gebeurde dit de voorbije twaalf maanden, toen ze al in Europa of België waren.

Een andere verontrustende conclusie is dat de meeste slachtoffers geen hulp zoeken. Slechts 7% zocht professionele hulp en slechts 4% meldde het incident bij de politie. Bovendien worden slachtoffers systematisch geconfronteerd met secundaire victimisatie en worden ze opnieuw slachtoffer door de houding of werkwijze van politie, justitie, artsen of vertrouwenspersonen.

Het is belangrijk dat de slachtoffers worden geloofd. Dat was ook de boodschap die de betogers donderdag de hele mars lang uitschreeuwden.

[109]

Zijn er uitgesplitste cijfers over seksueel geweld in het Brussels Gewest?

Komen in het interministerieel overleg tussen uzelf en de bevoegde ministers op andere beleidsniveaus acties aan bod om seksueel geweld aan te pakken?

Welke verenigingen, die offline of online strijden tegen seksueel geweld, krijgen steun van het gewest?

Uit het onderzoek blijkt dat zeer weinig slachtoffers professionele hulp zochten en er nog minder naar de politie stapten. Dat is een groot probleem dat proactief moet worden aangepakt. Welke maatregelen kunnen er op gewestelijk niveau worden genomen om het meldingspercentage te verhogen en de zorg- en politiediensten toegankelijker te maken?

Een van de aanbevelingen uit de studie is om een meer adequate communicatie rond seksueel geweld in publieke beeldvorming te ondersteunen, waarbij het bestendigen van verkrachtingsmythes en stereotiepe verkrachtingsscenario's wordt vermeden, maar waarin wel de verschillende vormen van hands-off en hands-on seksueel geweld in offline en online situaties worden belicht. Hoe kan het gewest bijdragen aan dit soort communicatie?

Hebt u de interessante campagne "Don't Be That Guy" van de Schotse politie al gezien?

Ondanks het feit dat vrouwen vaker slachtoffers zijn, is het percentage mannen dat seksueel geweld meemaakt, ook heel hoog, namelijk bijna de helft. Bovendien is voor mannen de stap om hulp te zoeken of aangifte te doen vaak nog groter. Dat geldt ook voor de LGTBQIA+-gemeenschap. Dat is duidelijk te wijten aan ons patriarchale systeem. Zijn er plannen om dit probleem zichtbaar en bespreekbaar te maken? De studie beveelt aan om in alle beleidsdocumenten tot uiting te laten komen dat elk individu het slachtoffer kan worden van seksueel geweld, en dat er dus rekening moet worden gehouden met geslacht, leeftijd en seksuele geaardheid. Hoe kunt u daar als staatssecretaris bevoegd voor Gelijke Kansen aan bijdragen?

[111]

Mevrouw Nawal Ben Hamou, staatssecretaris.- Net zoals u heb ik het onderzoek over seksueel geweld gelezen dat is uitgevoerd door de UGent, de Universiteit van Luik en het Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie. Deze belangrijke studie belicht niet alleen de prevalentie van seksueel geweld in België, maar geeft ook meer diepgaande resultaten met betrekking tot bijvoorbeeld ouderen en LGTBQIA+'ers.

Voor de cijfergegevens over Brussel verwijs ik naar de prevalentiestudie van de UGent in opdracht van equal.brussels over geweld tegen vrouwen in het Brussels Gewest, die in grote mate is opgenomen in het Brussels Plan ter bestrijding van geweld tegen vrouwen. Daaruit blijkt dat 8,6% van de ondervraagde vrouwen in haar leven al een vorm van seksueel geweld heeft meegemaakt en dat 11% van de vrouwen ten minste één vorm van seksueel geweld tussen partners heeft meegemaakt. Mijn federale collega's die bevoegd zijn voor de Family Justice Centers, waaronder dat van Brussel, kunnen u wellicht preciezere cijfers geven.

De interministeriële conferentie Vrouwenrechten wordt beurtelings door een van haar leden voorgezeten. Momenteel zijn minister Christie Morreale van het Waals Gewest en minister Antonios Antoniadis van de Duitstalige Gemeenschap voorzitter. Na uitvoerig te hebben gewerkt aan de kwestie van menstruatiearmoede en de strijd tegen seksisme en intimidatie, zowel in de openbare als in de virtuele ruimte, richten de werkzaamheden zich nu op de representativiteit van vrouwen in de beroepssectoren. Zoals u ziet, is er geen tekort aan aandachtspunten voor de interministeriële conferentie.

Zelf ben ik verantwoordelijk voor de opvolging van de maatregelen die tijdens mijn voorzitterschap zijn goedgekeurd. In verband met de meer specifieke kwestie op het vlak van seksueel geweld raad ik u aan zich tot de federale minister van Justitie te richten.

[113]

Wat de steun aan het maatschappelijke middenveld betreft, financiert equal.brussels in het kader van de subsidiecyclus 2021 de volgende projecten met betrekking tot gendergerelateerd geweld:

- het project "Thematische workshops voor vrouwelijke slachtoffers van geweld" van de vzw Women Do, waarbij de vzw zorgt voor uitwisselings- en ontmoetingsruimten voor slachtoffers van seksueel geweld en andere vormen van geweld;
- een project van Promotie Koekelberg vzw over wraakporno en andere vormen van online seksueel geweld;
- een opleiding over seksueel geweld voor de onderwijsteams van Bruxelles Enseignement, in samenwerking met SOS Viol;
- een tentoonstelling over geweld van de vzw "Maison de jeunes - Bien ou Bien";
- een project van Utsopi omtrent geweld tegen sekswerkers;
- een project van de vzw Femme et Santé over gynaecologisch geweld, met speciale aandacht voor vrouwen met een handicap;
- een verkennend project van de Nederlandstalige Vrouwenraad over geweld in de vluchtelingencentra;
- steun voor de oprichting van een Molenbeeks platform inzake geweld tegen vrouwen;
- het project "Blessure de femmes", dat voorziet in een artistieke bewustmaking van de 'Conseil des femmes francophones de Belgique' op het gebied van geweld tegen vrouwen;
- steun aan het CEASE-netwerk, dat focust op de bewustmaking voor en de preventie van geweld via de arbeidswereld (vzw Pour la solidarité);
- een studie van de vzw Centre d'appui bruxellois over seksueel geweld gebaseerd op gerechtelijke dossiers en over de mythes en stereotypen die bestaan bij de geweldplegers.

Daarnaast zijn er natuurlijk de projecten die in 2020 zijn goedgekeurd en die momenteel worden uitgevoerd. Zoals u ziet, gaat een groot deel van de subsidies van equal.brussels naar projecten rond (seksueel) geweld die voortkomen uit het maatschappelijke middenveld.

Wat de toegankelijkheid van de hulpverlenings- en politiediensten betreft, verwijs ik naar actie 52 van het Brusselse plan ter bestrijding van geweld tegen vrouwen. Die actie heeft tot doel in elke politiezone gespecialiseerde cellen rond seksueel geweld en andere vormen van geweld op te richten of te versterken. Ik heb het Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen gevraagd om, via ons samenwerkingsprotocol, een model voor te stellen dat in elk van de zones kan worden nagevolgd.

Wat de communicatie betreft, bereidt equal.brussels een bewustmakingscampagne voor over seksuele intimidatie in de openbare ruimte, die gepland is voor 2022. In het kader van deze campagne en andere acties die equal.brussels voert rond seksueel geweld, is het inderdaad cruciaal om de diversiteit te benadrukken en stereotypen rond slachtoffers te bestrijden.

[115]

Equal.brussels werkt altijd vanuit een intersectioneel perspectief, en met het Brussels maatschappelijk middenveld, om gebruik te kunnen maken van hun specifieke expertise bij de projecten. De acties rond 25 november van dit jaar zullen ook rond dit specifieke thema draaien.

In 2019 bleek uit de kwalitatieve peiling Crime Survey dat de bereidheid van LGBTQIA+-gemeenschappen om geweldsmisdrijven bij de politie te melden, met ongeveer 20%, laag is. Daar zijn verschillende redenen voor, in het bijzonder angst voor de politie, de indruk dat het niets zal veranderen of het feit dat ze dagelijks geweld en discriminatie gewoon zijn. Dit geldt nog meer voor minderheden binnen minderheden, groepen die worden blootgesteld aan meervoudige discriminatie, heteronormativiteit en cisnormativiteit, zoals lesbiennes, transgenders, gekleurde LGBTQIA+'ers en een lange lijst van groepen die niet altijd even zichtbaar zijn of die onzichtbaar worden gemaakt.

In samenwerking met het maatschappelijk middenveld en het Brusselse Observatorium voor Preventie en voor Veiligheid is, vanuit dit intersectionele perspectief, dat overigens uiterst belangrijk is voor het toekomstige LGBTQIA+-plan, een uniek proefproject opgezet om de onderrapportering van discriminatie en haatmisdrijven, waaronder seksueel geweld, in kaart te brengen. Op internationaal niveau heeft dit project reeds de aandacht getrokken van het Europese Bureau voor de Grondrechten. Bovendien werd het in Genève voorgesteld op de preconferentie van Egides, het nieuwe LGBTQIA+-netwerk van de Franstalige landen en regio's.

Voor de cijfergegevens over seksueel geweld tegen mannen kunt u zich het beste wenden tot de federale regering, die toezicht houdt op de zorgcentra na seksueel geweld.

[117]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Het is belangrijk dat een groot deel van het budget van equal.brussels naar projecten gaat rond seksueel geweld. Het aantal slachtoffers ligt immers onwaarschijnlijk hoog.

Het verrast mij wel dat de Brusselse cijfers volgens de studie van equal.brussels zo sterk afwijken van de gemiddelde Belgische cijfers, namelijk 8,5% voor Brussel tegenover 80% voor België. Ik veronderstel dat er verschillende criteria gebruikt zijn om tot die cijfers te komen en zal mij daarover informeren bij de universiteiten die de studies hebben uitgevoerd.

Ik kijk reikhalzend uit naar de campagne over seksuele intimidatie die voor 2022 gepland is. Die is erg belangrijk. Het is goed dat daarin ook plaats gemaakt wordt voor de manier waarop omstaanders betrokken kunnen worden.

Ik ben ook blij dat er een ambitieus proefproject komt voor het aanmelden van incidenten door de LGBTQIA+-gemeenschap. Ik zal mijn collega's in het federale parlement vragen om federaal staatssecretaris Schlitz te ondervragen.

- *Het incident is gesloten.*

[121]

QUESTION ORALE DE MME NICOLE NKETO BOMELE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "le projet pilote "Approche intersectorielle de la violence intrafamiliale"".

[123]

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Le 27 avril dernier, je vous interrogeais sur le déploiement des équipes mobiles, chaînon manquant dans la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales.

Vous me disiez alors ne pas travailler sur pareil projet. Par contre, vous nous faisiez part de votre projet pilote "Approche intersectorielle de la violence intrafamiliale", qui a pour but de renforcer la collaboration entre le monde du travail, les maisons de justice, la police et le parquet pour les cas complexes de violence familiale. Ainsi, l'accompagnement et la prise en charge de l'auteur seraient également pris en considération. Ce projet est coordonné par Bruxelles Prévention et sécurité et equal.brussels.

Quel est son état d'avancement ? Quel en est le calendrier de mise en œuvre ? Quels sont vos interlocuteurs ?

Quelles zones sont-elles concernées ? Quel sera le budget dégagé ?

Pour qu'une victime soit aidée, faut-il nécessairement que l'auteur soit condamné ? Vu la lenteur de notre justice en raison de son important arriéré, il est essentiel d'agir au plus tôt, de sorte qu'une plainte auprès de la police suffise pour actionner le mécanisme d'aide.

Je suis moi-même victime de harcèlement actuellement. Une plainte a été déposée à la police, mais aucune suite n'y a été donnée. Je viens encore de recevoir deux appels de la personne qui me harcèle et je ne parviens pas à dormir paisiblement.

Qu'en est-il de l'accompagnement ou de la prise en charge des auteurs de violences ? Quelles mesures concrètes ont été prises ? Consultez-vous le Centre d'appui bruxellois ? Pour rappel, la situation financière de ce centre est dramatique.

Qu'entendez-vous par "cas complexes" de violence familiale ? Comment les cas seront-ils choisis ?

Mme la présidente.- Nous vous apportons tout notre soutien. Une telle situation n'est jamais facile à vivre.

[127]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Je me joins aux propos de Mme la présidente. J'espère que nous pourrons régler cette situation de harcèlement et nous sommes de tout cœur avec vous.

Dans la mesure où votre question fait référence à une action du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, dont Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) est pilote, et equal.brussels uniquement partenaire, voici les informations que m'a fournies le ministre-président Rudi Vervoort à ce sujet.

La Région de Bruxelles-Capitale, à travers BPS et en étroite concertation avec equal.brussels, assure effectivement le pilotage et la coordination globale du projet "Approche intersectorielle des violences intrafamiliales". Celui-ci est dans une phase de préparation incluant sa planification stratégique.

Parmi nos interlocuteurs figurent d'ores et déjà le parquet de Bruxelles, des acteurs des services de police, les maisons de justice néerlandophones et francophones et les services d'aide sociale. D'autres partenaires pressentis, dont les services d'aide à la jeunesse et à l'enfance, les maisons d'accueil, les services d'aide aux justiciables et les services d'accompagnement des auteurs, ont été approchés.

Concrètement, le projet est dans sa dernière phase de préparation, à savoir :

- une comparaison des initiatives similaires en Belgique et à l'étranger ;
- la définition d'objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels et un calendrier détaillé ;
- l'installation du comité de pilotage et la nomination des membres du groupe de travail qui seront au cœur des activités de la phase suivante, à savoir la mise en œuvre.

La phase de préparation doit se terminer à la fin du mois de décembre 2021.

L'étape suivante est celle de la mise en place, qui aura une durée de six mois, soit jusqu'à la fin du mois de juin 2022. Durant cette phase, le groupe de travail élaborera la concertation de cas sur les plans stratégique et opérationnel. Cette phase aboutira à un projet de protocole validé par le comité de pilotage, dans lequel sont décrits les points de départ, le processus, les rôles et les engagements des partenaires. Ce même protocole devrait être approuvé par le procureur général avant le début du partage concret d'informations.

Une fois ledit protocole validé par le procureur général, la concertation de cas pourra démarrer effectivement dans le cadre d'une phase de test de douze mois, de juillet 2022 à juillet 2023. Une évaluation aura lieu au terme de cette période de test et des adaptations pourront être envisagées à ce moment-là.

[129]

Le choix d'exercer la concertation de cas sur des cas dits complexes vise à tester la bonne collaboration de tous les acteurs impliqués dans le traitement des violences intrafamiliales. C'est pourquoi le choix des dossiers soumis à la concertation de cas se portera sur des situations dans lesquelles les enfants sont impliqués, directement ou non, et lorsqu'un acteur du secteur associatif, judiciaire ou policier touche aux limites de son propre fonctionnement et que la sécurité au sein de la famille ne peut dès lors plus être garantie.

À travers la concertation de cas, le projet vise avant tout à améliorer la réponse des acteurs de la sécurité à des situations de violences intrafamiliales avancées et complexes, mais il comporte également un volet préventif. Un meilleur contact et une meilleure coopération entre les acteurs peuvent avoir un effet préventif sur l'escalade des situations, car, même si le projet pilote se focalise sur des cas avancés, l'exercice des

échanges permettra aux partenaires de traiter les cas de plus en plus tôt, idéalement dès l'apparition ou la détection des premiers signaux.

Par ailleurs, les auteurs de violences conjugales ayant souvent eux-mêmes subi des violences durant leur enfance, le projet peut, en traitant correctement une situation impliquant des enfants, participer à la prévention de futurs actes.

Enfin, le suivi des auteurs fait également partie de la réflexion dans la mise en œuvre du projet et la concertation de cas. Praxis, l'association de référence dans l'accompagnement et le suivi d'auteurs de violences intrafamiliales, fait déjà partie des interlocuteurs du projet. Elle détient une expertise généraliste dans tous les types de violences intrafamiliales - physiques, sexuelles, psychologiques - et offre une couverture régionale.

Par ailleurs, dans le cadre de mes compétences en matière d'égalité des chances, je réalise actuellement un tour des initiatives existantes. Je me suis, par exemple, rendue au family justice center de Malines et au centre néerlandophone d'aide sociale générale de Bruxelles.

[131]

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je vous remercie pour votre compassion, votre dévouement et vos réponses toujours aussi complètes. Je vous remercie aussi d'avoir parlé de Praxis, qui est une association essentielle dans le suivi des auteurs de violences. J'aimerais voir développer davantage ce genre de projets. L'approche pluridisciplinaire est la seule qui soit efficace. Je reviendrai prochainement sur les équipes mobiles, auxquelles je crois vraiment.

J'aimerais aussi faire le lien avec le réseau du projet Cease et le plan d'action 2021-2022 pour la diversité du SPRB, lequel comprend deux actions visant à rendre les conditions de travail sécurisantes et soutenantes pour les agents qui subissent des violences domestiques. Il s'agit de kits de communication réalisés par equal.brussels et reprenant les bonnes pratiques et de matériel de sensibilisation aux violences contre les femmes au sein du SPRB, en priorité. Ces outils sont destinés à la première ligne, à savoir les conseillers en prévention, les personnes de confiance et la cellule du bien-être au travail.

Tous ces kits ont-ils été distribués ? Quand ? Avez-vous eu des retours à ce propos ?

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - Cette action du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes relève de mon collègue M. Clerfayt. Je vous invite à l'interroger à ce propos.

- *L'incident est clos.*

[137]

QUESTION ORALE DE MME LEILA AGIC

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "le harcèlement que peuvent subir les sportifs et sportives de haut niveau sur les réseaux sociaux".

[139]

Mme Leila Agic (PS).- Au début du mois d'août 2021, la RTBF a publié le témoignage d'une joueuse de tennis professionnelle. Cette femme a décidé de briser le silence et de raconter au grand jour le harcèlement dont elle fait l'objet sur les réseaux sociaux. En effet, ses détracteurs sont, le plus souvent, des personnes qui perdent de l'argent en pariant sur ses matchs de tennis. Ils l'insultent en ligne, par exemple, en disant espérer sa mort ou celle de sa famille ou qu'elle meurt d'un cancer. Ces personnes ont été jusqu'à créer un montage photo montrant sa mère dans un cercueil, accompagné d'un message disant que, si elle perdait encore une fois, elles passeraient à l'acte.

Il est essentiel de trouver un moyen de protéger les sportifs et les sportives de ces parieurs malintentionnés sur l'internet. Ces personnes ont recours à des moyens tels que l'intimidation ou le harcèlement pour faire "payer" aux sportifs et sportives leurs éventuelles pertes d'argent en raison de paris sportifs ratés. Cette pratique ne peut pas être tolérée.

Selon la joueuse de tennis, le problème serait lié à l'accès illimité et trop facile aux réseaux. En effet, tout un chacun y a accès. En outre, le fait de bloquer ses détracteurs ne la protège aucunement. Ces personnes créent de nouveaux comptes et continuent à la harceler avec acharnement. Cette sportive estime que la police devrait déployer plus de moyens et que de plus en plus de sportifs devraient en parler pour sensibiliser les gens et faire comprendre que ces paroles virtuelles peuvent blesser des personnes bien réelles.

Êtes-vous au courant de ce phénomène ? Avez-vous déjà développé des idées afin de lutter contre ce fléau ?

Une campagne de sensibilisation est-elle prévue afin de sensibiliser les gens sur les conséquences réelles des propos tenus sur l'internet, notamment vis-à-vis des personnalités publiques ?

Quelle stratégie comptez-vous déployer pour contrer ce phénomène particulier ? Dans ce cadre, quels sont les éléments de la proposition de résolution du 11 juin 2021 tendant à lutter contre les cyberviolences qui pourraient être pris en considération ?

[141]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Comme vos questions relèvent principalement de la compétence de M. Vervoort, et dans une moindre mesure des miennes au sein de la Cocom, je vous fournirai d'abord la réponse du ministre-président.

Ainsi que précisé le 14 septembre 2021 en commission des affaires intérieures, en réponse à la question orale de Mme De Ré concernant la proposition de résolution visant à lutter contre les cyberviolences, l'augmentation significative de ce phénomène depuis dix ans a amené le ministre-président à le faire figurer une nouvelle fois parmi les priorités du plan global de sécurité et de prévention 2021-2024.

Plus précisément, ce phénomène est inscrit sous la thématique dédiée à l'intégrité physique et psychique des personnes. Les mesures spécifiquement dédiées sont les suivantes :

- mesure 1.2 : "organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite des faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime" ;

- mesure 1.5 : "améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes."

Dans le cadre de ces mesures, qui sont des objectifs opérationnels, rappelons le soutien de Bruxelles Prévention et sécurité à de nombreux projets tels que :

- la sensibilisation menée par le tissu associatif, comme le projet LuCy d'Habitat et Rénovation ;
- le développement d'outils destinés à soutenir les services de police dans leur accompagnement des victimes ;
- le suivi de ce phénomène, par exemple avec le projet Cyberaide, développé par la Regional Computer Crime Unit de la police judiciaire fédérale de Bruxelles, en partenariat avec la zone de police Marlow.

Ces projets s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la proposition de résolution visant à lutter contre les cyberviolences. Ils sont développés de sorte à atteindre un public large et touchent, dès lors, aux problèmes de harcèlement que rencontrent les sportifs et sportives de haut niveau sur les réseaux sociaux et qui sont liés aux paris en ligne.

[143]

Il me tient à cœur de répondre à toutes les questions posées, même si elles ne concernent pas toujours mes compétences régionales. Aussi ajouterai-je que nous travaillons à la promotion du sport féminin à la Cocof et que nous participons de la sorte, indirectement, à une meilleure acceptation et visibilité de la pratique sportive féminine, notamment sur les réseaux sociaux.

Cette promotion prend deux formes : d'une part, le financement de projets sportifs féminins tels que la création d'équipes féminines de football, la réduction des cotisations pour des cours de boxe ou de jiu-jitsu brésilien et toute action facilitant l'accès des filles et des femmes au sport, et d'autre part, la réalisation d'une campagne de promotion du sport féminin.

En effet, avec un réalisateur, nous avons suivi six sportives dans leur quotidien. Nous les avons interrogées sur leur pratique sportive et ce qu'elles en retirent. L'objectif est de montrer les bienfaits qu'une pratique sportive régulière peut apporter à tout un chacun, et surtout de banaliser la pratique sportive féminine.

Cette action permettra non seulement à plus de femmes de franchir le pas et de pratiquer un sport, mais aussi de prouver aux hommes qui en douteraient encore, que les femmes ont toute leur place sur une piste d'athlétisme, un terrain de football, dans une piscine ou une salle de boxe.

L'action du gouvernement bruxellois et du gouvernement francophone bruxellois à cet égard est double. Elle vise la protection des sportives et des sportifs par la prévention et une répression adaptée, ainsi que la promotion du sport féminin pour mettre fin à ces comportements machistes et violents.

[145]

Mme Leila Agic (PS).- Lorsque nous parlons de paris en ligne ou de paris classiques, nous avons l'habitude d'aborder la problématique de l'addiction au jeu. En l'occurrence, il me semblerait important d'outiller les sportifs pour les aider à faire face à cet important phénomène. Nous avons pu constater à quel point cette problématique est vaste, notamment grâce aux témoignages qui ont été diffusés sur les ondes de la RTBF cet été.

Le cyberharcèlement touche une nouvelle sphère et fait ainsi de nouvelles victimes. Cette évolution ne fait que renforcer la nécessité d'avancer sur les questions de lutte contre les cyberviolences. Nous comptons bien entendu sur vous et sur l'ensemble de vos collègues pour mettre en œuvre les recommandations que nous avons votées dans ce parlement en juin dernier. Nous reviendrons sur ce dossier dans les prochains mois.

- *L'incident est clos.*

[149]

QUESTION ORALE DE MME NICOLE NKETO BOMELE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "les violences sexuelles chez les seniors".

[151]

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- En juin dernier, l'Université de Liège, l'Université de Gand (UGent) et l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) publiaient une étude sur les violences sexuelles en Belgique. Cette étude est la première de son genre dans notre pays, et la première à inclure dans une étude sur les violences sexuelles, un échantillon de personnes âgées de 70 ans et plus.

Les résultats obtenus sont terrifiants. Une personne âgée sur douze, soit 8,4 % de l'échantillon, déclare avoir subi des violences sexuelles au cours des douze derniers mois : 7 % de violences sexuelles sans contact physique, 2,5 % de violences sexuelles impliquant des contacts physiques et 0,6 % de viol ou tentative de viol. Sans grande surprise, les femmes sont les plus exposées.

Par ailleurs, 60 % des victimes âgées n'ont jamais divulgué leur agression et 94 % n'ont jamais cherché d'aide auprès d'un professionnel de santé. Seulement 4 % des personnes âgées ont indiqué avoir déposé plainte auprès de la police.

Il est à noter que seules les personnes âgées ayant une capacité cognitive suffisante ont pu participer à l'étude. Par conséquent, les personnes âgées présentant un déclin cognitif en ont été exclues. La nature et l'ampleur des violences sexuelles chez les personnes âgées présentant un déclin cognitif restent donc totalement inconnues en Belgique.

Enfin, contrairement à une idée un peu fantasmée mais bien ancrée, les personnes âgées ont une vie sexuelle et affective. Environ 31 % des adultes âgés de 70 ans et plus sont sexuellement actifs et 32 % ont expérimenté de la tendresse physique au cours des douze derniers mois.

Dans le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, seule l'action 1 sur l'implication de la société civile mentionne les seniors. Pourquoi un tel oubli ? Est-ce volontaire ? Avez-vous connaissance de la réalité des violences sexuelles parmi ce public très fragilisé que sont les seniors ?

Je sais que vous agissez dans les limites de vos compétences, mais avez-vous connaissance d'initiatives ou de projets portant spécifiquement sur les violences sexuelles chez les seniors ? Avez-vous déjà abordé cette problématique lors de la conférence interministérielle des droits des femmes ?

Chaque institution travaillant avec des seniors devrait avoir une politique de santé sexuelle qui mettrait l'accent sur la nécessité d'une sexualité positive, le respect de l'intimité, ainsi que la prévention et la mise en place de stratégies adaptées aux violences sexuelles. Qu'en est-il dans les hôpitaux, les maisons de repos et les maisons de repos et de soins à Bruxelles ?

[155]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - La violence liée au genre se produit dans toutes les couches sociales de la population, dans toutes les communautés et, comme vous le soulignez à juste titre, également dans toutes les tranches d'âge.

Comme vous le savez, le plan de lutte contre les violences faites aux femmes s'adresse à toutes les femmes, peu importe leur âge, leur origine ou encore leur statut administratif, mais se situe dans une perspective plus universaliste. Les actions de sensibilisation que je mène ne se concentrent d'ailleurs pas uniquement sur les canaux touchant principalement les jeunes.

Par exemple, je soutiens le projet de l'asbl Garance, baptisé "Femmes 55+, actrices de leur sécurité". Dans le cadre de ce projet, Garance organise des groupes de formation et de réflexion visant à accroître la confiance en soi et le sentiment de sécurité des femmes de plus de 55 ans. Ce projet prendra fin en décembre 2021, après quoi j'en recevrai une évaluation de la part d'equal.brussels.

Concernant la conférence interministérielle (CIM) des droits des femmes, sachez que cette problématique n'y a pas été abordée directement. La première année d'existence de cette CIM, en 2020, a été présidée par mes soins et elle s'est concentrée, comme vous le savez, sur les mesures les plus urgentes à prendre afin de faire face à l'augmentation des signalements de violences conjugales et intrafamiliales. Ces mesures concernaient toutes les femmes, sans spécificité d'âge.

La coprésidence actuelle est occupée par les ministres Christie Morreale et Antonios Antoniadis, qui ont choisi de se concentrer sur la lutte contre la précarité menstruelle, la lutte contre le harcèlement dans l'espace public et virtuel, la représentation équilibrée des femmes dans tous les secteurs professionnels et la gratuité des lignes d'écoute.

La dernière CIM de ce duo de présidents se tiendra dans les prochaines semaines. Ensuite, la présidence sera assurée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sujet pourrait donc encore être porté vers cette entité.

Enfin, en ce qui concerne votre question relative aux hôpitaux et aux maisons de retraite, celle-ci devrait être posée à mon collègue Alain Maron, ministre de la santé au sein de la Cocom, et pas au sein de cette assemblée.

[157]

Mme Nicole Nketo Bomele (DÉFI).- J'attends impatiemment cette évaluation.

Compte tenu de la fragilité des seniors et des personnes porteuses de handicap, il importe de déployer à leur égard une action spécifique. La maltraitance des personnes âgées est un problème de santé publique.

L'isolement de ces personnes et de leurs aidants proches est un véritable problème. Elles ne bénéficient pas du soutien social nécessaire à leur épanouissement. Cette mise à l'écart est aussi un facteur de risque important de la maltraitance. Beaucoup de personnes âgées sont laissées pour compte et n'osent pas en parler car elles ont peur de déranger.

Il est temps pour notre Région de mener une réflexion à ce sujet.

- *L'incident est clos.*

[161]

QUESTION ORALE DE MME AURÉLIE CZEKALSKI

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "la campagne Brussels Accessible to All".

[163]

Mme Aurélie Czekalski (MR).- En février 2021, vous avez participé au lancement de la campagne "Brussels Accessible to All" d'equal.brussels, qui met en lumière les droits des personnes en situation de handicap et a pour objectif de rendre la Région bruxelloise plus accessible à tous. À l'heure actuelle, une telle campagne est malheureusement encore nécessaire. En effet, notre capitale est toujours jonchée d'innombrables obstacles pour les personnes en situation de handicap qui vivent à Bruxelles ou qui visitent notre capitale.

La campagne "Brussels Accessible to All" met l'accent sur l'accessibilité dans les établissements bruxellois, sur le lieu de travail ou tout simplement dans la vie quotidienne. Nous pouvons heureusement remédier à ce problème et rendre notre capitale accessible à tous. En supprimant les limites et obstacles dans notre environnement, Bruxelles peut garantir une Région plus inclusive à tous. À l'occasion de cette campagne, vous avez tourné une vidéo et les discours ont été intégralement traduits en langue des signes ; c'est un bel exemple d'inclusion.

De plus en plus de débats et de conférences de presse sont traduits en langue des signes, comme les conférences de presse du Premier ministre ou celles qui ont eu lieu durant la crise sanitaire. En outre, depuis le mois de mars 2021, la Chambre des représentants traduit les questions d'actualité des séances plénières en langue des signes. Cette mise en place est une étape supplémentaire dans l'inclusion et le droit à l'information des personnes sourdes et malentendantes.

Concrètement, les services de la Chambre des représentants ont travaillé sur ce projet avec plusieurs associations d'interprètes en langue des signes. Deux studios ont été aménagés dans le bâtiment du forum, qui se trouve en face du Palais de la nation, afin de permettre aux quatre interprètes - deux néerlandophones et deux francophones - de se relayer et de signer les débats d'actualité.

Les deux traducteurs en langue des signes apparaissaient sur les images retransmises en streaming sur le site de la Chambre. Il s'agit d'une expérience pilote, qui a été menée jusqu'en juillet 2021. Une évaluation sera menée pour analyser les effets de cette expérience et vérifier si elle répond aux besoins du terrain. En fonction des résultats de celle-ci, le projet pourrait être adapté et pérennisé.

[165]

La sensibilisation à l'importance de la langue des signes passe aussi par nos instances et par l'exemple que l'on peut donner en la matière. Cela permet d'assurer une communication optimale avec les bénéficiaires.

Quel est le bilan de la campagne "Brussels Accessible to All" ? Qu'a-t-il été mis en place depuis celle-ci ? Quelles améliorations ont-elles été constatées ?

Quel est le coût total de cette campagne ? Quelle est la ventilation par poste de celle-ci ?

Qui est chargé de cette campagne ?

Où et sur quel support a-t-elle été diffusée et à quelle fréquence ?

Quels sont les messages véhiculés ? Le message varie-t-il en fonction du support sur lequel il est diffusé ou des tranches d'âge ciblées, par exemple ?

Avez-vous connaissance du nombre des personnes touchées par cette campagne ?

Quel est le public cible ? A-t-elle atteint ses objectifs ?

Avez-vous eu des retours sur cette campagne de communication ?

Allez-vous poursuivre celle-ci ? Si oui, des adaptations seront-elles apportées ?

Quelles pistes sont à l'étude pour traduire les conférences de presse et communications officielles du gouvernement bruxellois ?

Avez-vous des contacts à ce sujet avec des associations d'interprètes en langue des signes ? Si oui, quels sont les retours et résultats ?

Quels sont vos contacts avec vos homologues fédéraux à ce sujet ?

[167]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - Je vous remercie pour votre question, qui me permet de faire le point sur notre dernière campagne. Je précise que nous ne participons pas à celle-ci, mais que nous l'avons lancée.

À l'issue de la campagne "Brussels Accessible to All", une évaluation a été effectuée par le groupe de pilotage et le comité d'accompagnement, qui était constitué des membres du Conseil bruxellois des personnes handicapées et de Bruxelles Pouvoirs locaux.

La mise en œuvre de la campagne s'est faite en trois phases : la sensibilisation, l'information et la participation.

L'évaluation a tenu compte des effets des mesures restrictives relatives au Covid-19 et au confinement.

Malgré ces circonstances, le bilan de la campagne s'avère plutôt positif :

- 90 % de l'objectif en ligne a été atteint avec la sensibilisation de plus de 600.000 Bruxellois et Bruxelloises ;
- le groupe cible a vu les publicités de la campagne en ligne au moins deux fois ;
- plus de 200.000 interactions avec la campagne en ligne ont été dénombrées, soit 147 % de l'objectif visé ;
- le site de la campagne a reçu 5.000 visites - dont 409 de sociétés - pour y rechercher des informations et des ressources sur le sujet ;
- 1.300.000 vues ont été comptabilisées pour les publicités, soit 129 % de l'objectif atteint, et 628.000 personnes ont été touchées, soit 90 % de l'objectif atteint ;
- six publications ont été relayées dans la presse : sur les chaînes de la RTBF, dans Bruzz, Het Nieuwsblad, The Bulletin et sur dhnet.be ;
- 1.000 personnes ont été touchées à travers la presse et il y a eu 222 partages sur les sites de la presse ;
- 71 affiches ont été personnalisées et affichées par des commerçants bruxellois qui ont reçu la visite du prestataire de la campagne. Le résultat réel est probablement bien supérieur, étant donné que ces affiches sont téléchargeables sur le site de la campagne.

À ce titre, il est à noter qu'un nombre important d'établissements du secteur privé qui avaient été contactés, notamment des secteurs du commerce et de l'horeca, avaient affirmé que leur préoccupation principale était de surmonter les difficultés liées au confinement et aux mesures restrictives. Cependant, ces établissements étaient unanimement prêts à améliorer l'accessibilité à un moment plus propice, avec l'appui de conseils et de moyens financiers publics.

[169]

Concernant à présent le coût total de la campagne, il s'élève à de 205.296 euros, TVA comprise, et se répartit comme suit :

- 168.368 euros pour l'élaboration et la diffusion des outils de campagne, y compris pour la production de vidéos et d'affiches en français et en néerlandais, un site internet en français et néerlandais, une campagne de communication sur les réseaux sociaux avec du marketing social et une collaboration avec des influenceurs, et des visites d'établissements privés bruxellois pour l'affichage en vitrine ;

- 36.298 euros pour l'affichage public dans les transports en commun ;
- 630 euros pour l'interprétation en langue des signes.

Sous mon impulsion et mes directives, equal.brussels, mon administration, a mené à bien cette campagne, comme je l'ai dit dans mon introduction. À cet effet, le groupe de pilotage mentionné ci-avant avait été mis en place pour gérer la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la campagne. Ce groupe contrôlait la qualité des services fournis et approuvait leur réception. Il comprenait des experts de mon cabinet et d'equal.brussels, spécialisés en communication et en droits des personnes en situation de handicap, ainsi qu'un partenaire commercial spécialisé en communication et en diversité.

L'exécution et la surveillance du marché se sont déroulées sous le contrôle d'un fonctionnaire dirigeant d'equal.brussels. Pour chaque phase, les décisions du groupe de pilotage étaient alimentées par les avis et conseils du comité d'accompagnement de la campagne. Ce comité était constitué des membres du Conseil bruxellois de la personne handicapée, à savoir la Cocof, la Cocom, la VGC, Unia et la société civile, qui ont aussi participé à l'analyse des offres pour l'attribution du marché. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de m'entretenir sur la campagne, avec deux membres du Conseil que j'avais également invités à mon cabinet.

Au niveau des supports de la campagne, celle-ci s'est déroulée en deux phases : une première vidéo d'accroche a été diffusée sur les réseaux sociaux d'equal.brussels, du service public régional de Bruxelles (SPRB) et d'influenceurs à partir du 3 décembre 2020. La campagne a été lancée en février 2021 et a duré trois semaines.

À partir de février 2021, la campagne a été diffusée sur les supports suivants :

- un affichage public pendant deux semaines dans les métros et sur les flancs de bus et de trams ;
- une page internet de la campagne et le site d'equal.brussels ;
- les réseaux sociaux d'equal.brussels, du SPRB et d'influenceurs (Facebook, Instagram, YouTube, LinkedIn, TikTok, y compris à travers du marketing social) ;
- l'intranet du SPRB ;
- l'envoi de tous les supports de campagne au secteur associatif, aux communes (grâce à Bruxelles Pouvoirs locaux) et à talent.brussels, avec une invitation à les diffuser sur leurs réseaux sociaux et sites internet, ainsi que l'envoi d'affiches A3 imprimées à ces derniers ;
- 71 affiches personnalisées téléchargées à partir du site de la campagne.

[173]

Le message clé de cette campagne est qu'il est essentiel de supprimer les limites et obstacles dans notre environnement, afin de garantir ensemble une Région plus inclusive et accessible à toutes et tous. Cet appel à la responsabilité et à la solidarité collective est accompagné de conseils pratiques et de références pour réussir à rendre accessibles les établissements publics et privés sur les lieux de travail et dans la vie quotidienne.

La campagne visait en priorité à conscientiser le grand public bruxellois avec des messages clés de base et une vigilance particulière pour que ces messages déconstruisent les stéréotypes et combattent les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap. Tous les Bruxellois ont été appelés à être acteurs d'un Bruxelles accessible à tous et toutes.

Par ailleurs, la campagne avait également pour vocation de conscientiser et mobiliser les professionnels des secteurs public et privé en Région bruxelloise, sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité de leur bâtiment et de respecter les droits des personnes en situation de handicap, afin que celles-ci participent à la vie économique, sociale et culturelle bruxelloise. Cette campagne s'est voulue pratique, en ciblant tous les lieux accessibles à Bruxelles. Du restaurant au magasin en passant par la bibliothèque, chaque lieu doit être accessible et identifié comme tel.

Un objectif complémentaire était de rappeler aux victimes de discrimination sur la base de leur handicap, leurs droits et les moyens d'action disponibles pour les faire valoir.

Poursuivre cette campagne n'est pas à l'ordre du jour. En effet, au vu du budget disponible pour pouvoir couvrir deux sujets par an, les campagnes d'equal.brussels sont ponctuelles. Toutefois, la sensibilisation dans ce domaine et l'approche intégrée du handicap (handistreaming) restent parmi mes priorités.

Nous entamerons très prochainement les discussions en vue de l'élaboration d'un plan régional visant à intégrer la dimension du handicap dans les politiques régionales. Ce plan sera élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés de la fonction publique régionale et des experts. Le Conseil bruxellois de la personne handicapée y sera étroitement associé.

Enfin, je vous informe que les conférences de presse que j'organise prévoient une traduction en langue des signes, comme le demande le secteur associatif.

[175]

Mme Aurélie Czekalski (MR). - Je vous encourage à poursuivre les différentes démarches entreprises. Il est navrant que l'on doive se battre aujourd'hui encore pour que les personnes porteuses d'un handicap puissent être autonomes et vivre comme tout le monde.

Vous avez un rôle important à jouer dans l'accès à l'information et au travail que nous effectuons ici au Parlement bruxellois, en mettant par exemple en place un service de traduction en langue des signes afin de relayer nos débats d'actualité.

- *L'incident est clos.*

[179]

QUESTION ORALE DE MME NICOLE NKETO BOMELE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "le financement structurel des associations féministes".

[181]

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- En juin dernier, lors d'une séance plénière du Parlement francophone bruxellois, mon collègue Sadik Köksal a interrogé Barbara Trachte sur le financement structurel des associations de défense des droits des femmes. À cette occasion, la ministre-présidente nous a informés du fait que vous envisagiez d'inscrire les projets liés aux droits des femmes et à la lutte contre les violences dans un cadre réglementaire. Ce cadre devait permettre aux associations d'agir avec plus de facilité et de stabilité et moins de contraintes administratives.

Où en est la réflexion à ce sujet ? Qu'entendez-vous par "cadre réglementaire" ? Un financement structurel et pérenne est-il bien à l'étude ? Comptez-vous sortir de la logique sur laquelle reposent habituellement les appels à projets ? Cette logique est, en effet, aussi fastidieuse pour les associations que pour votre cabinet qui doit passer des heures à éplucher tous les dossiers.

Lorsque des sommes sont allouées aux associations sélectionnées pour les appels à projets, est-ce a priori ou a posteriori de la réalisation du projet ? Comment les projets sont-ils évalués ? Selon quelle temporalité ? Sont-ils uniquement évalués lorsqu'ils sont achevés ou sont-ils également évalués en cours de route ?

[183]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Début septembre, j'ai effectivement annoncé dans la presse ma volonté d'amorcer, pour la première fois dans le cadre de la politique bruxelloise de l'égalité des chances, une réflexion concernant le financement structurel et pérenne des associations. J'ai demandé à equal.brussels d'en étudier le cadre réglementaire, c'est-à-dire la possibilité juridique et budgétaire de conventionner des associations pour une période de plusieurs années. J'attends les résultats de son analyse, qui me permettra de me positionner quant à la faisabilité d'un tel soutien et de déterminer l'intérêt d'une telle mesure pour la politique de l'égalité des chances. Je souhaite agir en premier lieu à travers une première expérience, qui concernera des associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La logique actuelle des appels à projets présente certains avantages. En effet, elle permet de répondre positivement à de très nombreuses demandes et d'orienter les appels à projets selon la conjoncture. Il peut être utile d'évoluer vers un système hybride permettant à la fois de répondre à des besoins structurels et à des besoins conjoncturels, y compris pour des associations récentes, qui n'ont peut-être pas la stabilité de structures plus établies.

Actuellement, la liquidation d'une subvention se fait en une ou deux tranches, en fonction du montant. Si le montant approuvé de la subvention est égal ou inférieur à 3.100 euros, le paiement se fait en une tranche, après la clôture du projet et après l'analyse du dossier de liquidation par equal.brussels. Si le montant approuvé de la subvention est supérieur à 3.100 euros, le paiement se fait en deux tranches. La première tranche, soit 80 % du montant total, est considérée comme une avance. Le solde restant est ensuite versé, après la clôture du projet et l'introduction d'un dossier de liquidation complet.

L'évaluation des projets se fait uniquement sur la base des dossiers de liquidation, donc après la clôture des projets. Cette étape est menée tout au long de l'année, au fur et à mesure de la réception des dossiers.

[185]

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je comprends le principe de ce financement hybride. J'espère qu'il mènera à un financement structurel. En effet, même le Conseil des femmes francophones de Belgique, organisation coupole, pointe du doigt le manque de financements structurels des associations des femmes.

Toutes les ministres francophones chargées des droits des femmes sont d'accord sur le fait qu'il manque un financement structurel et pérenne pour les associations des femmes. Vous l'avez dit, les financements sont alloués. Je vous sais d'ailleurs très vigilante à ce sujet. Pendant la crise sanitaire, j'ai remarqué vos nombreux efforts pour veiller à effectuer des refinancements qui répondent vraiment aux demandes du moment. Si le côté hybride du financement est important, il ne faut toutefois pas oublier l'aspect pérenne. En effet, la logique sur laquelle reposent habituellement les appels à projets est chronophage et énergivore pour votre cabinet comme pour les associations.

- *L'incident est clos.*

(Mme Leila Agic, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

[191]

QUESTION ORALE DE MME LATIFA AÏT BAALA

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "les avancées permises par l'état de l'Union 2021 en matière de lutte contre les violences faites aux femmes".

[193]

Mme Latifa Aït Baala (MR).- Le 15 septembre 2021, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait l'état de l'Union 2021 annonçant les grands chantiers en cours et à venir au niveau européen. Nombre de ceux-ci touchent directement ou indirectement la Région de Bruxelles-Capitale.

En prélude, la présidente a rappelé le besoin que l'Europe ait une âme. Elle a évoqué le travail acharné réalisé pendant la pandémie et celui à venir. Surtout, elle a rappelé l'importance des jeunes Européens pour leur propre avenir, mais aussi pour l'avenir de l'Union européenne.

L'objectif de mon intervention est de faire avec vous le point sur les dossiers européens abordés par la présidente qui touchent les Bruxelloises et Bruxellois dans le cadre de vos compétences.

Ainsi, la Commission européenne proposera, avant la fin de l'année 2021, une directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes hors ligne et en ligne. Il s'agit là, pour moi et mon groupe politique, d'une priorité absolue pour notre Région, pour la Belgique, l'Europe et le monde. Le sujet est d'autant plus brûlant que dix ans après l'adoption de la convention d'Istanbul, beaucoup reste à faire et que l'État qui l'avait accueillie a décidé d'en retirer sa signature.

Les États membres et, a fortiori, la Région bruxelloise, compétente dans cette matière, ont-ils été consultés sur la question ? Que ressort-il des échanges à ce stade ?

Disposez-vous de la liste des grandes priorités inscrites dans ce futur plan ? Avez-vous entrepris des démarches particulières pour y inscrire des priorités proprement bruxelloises ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles ?

À l'inverse, comment intégrez-vous la donnée européenne dans vos propres politiques ?

Outre les points évoqués ci-dessus, relevez-vous d'autres conséquences de l'état de l'Union 2021 pour Bruxelles dans le cadre de vos compétences, dans un futur plus ou moins proche ? Quelles sont-elles et que pouvez-vous nous en dire ?

[195]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - Comme vous, je me réjouis du ton et des engagements pris par Mme von der Leyen au sujet des violences faites aux femmes. Voici tout d'abord quelques éléments fournis par Bruxelles International, dont relèvent ces questions.

Vous me demandez si la Région bruxelloise a été consultée sur la proposition de directive visant la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a effectivement eu une réunion d'experts, qui relevait davantage de la réunion d'information que d'une réelle consultation. Les États membres seront officiellement consultés au Conseil de l'Europe lorsque la proposition de directive sera publiée. Par ailleurs, comme à l'accoutumée, le SPF Affaires étrangères assurera la coordination intrabelge permettant à la Région bruxelloise de défendre et de communiquer son point de vue.

Quant à la liste des grandes priorités inscrites dans la future directive, la structure de cette initiative législative devrait reposer sur la convention d'Istanbul, selon Bruxelles International. Étant donné que les directives existantes se concentrent sur la criminalisation et la protection, ladite initiative législative devrait plutôt être axée sur la prévention et la sensibilisation. Cependant, de nombreuses questions subsistent quant à son champ d'application, son contenu et sa base juridique.

S'agissant de l'intégration des données européennes, le plan bruxellois s'est largement inspiré de la structure de la convention d'Istanbul et suit ses quatre piliers. Notre Région reste évidemment attentive aux nouvelles obligations éventuelles, textes européens en la matière et rapports du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

J'en viens à votre question relative aux éventuelles conséquences de l'état de l'Union 2021 pour Bruxelles dans le cadre de mes compétences. Dans son discours sur l'état de l'Union, Ursula von der Leyen n'a fait qu'une référence à la nouvelle initiative en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Cependant, quelques passages étaient importants à cet égard. Ainsi, Mme von der Leyen a indiqué vouloir s'attaquer à la discrimination intersectionnelle. De fait, une approche intersectionnelle de la violence, qui tient compte d'autres aspects de discrimination et d'inégalité, est également reprise dans le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes.

Citons, à titre d'exemple, l'aide accordée au projet de l'asbl L'Îlot, qui prévoit une maison d'accueil pour les femmes et leurs enfants sans abri ou en situation de précarité.

[197]

Ce type d'initiative traite plusieurs formes de discrimination ou d'inégalité, et donne une expression pratique à une approche intersectionnelle.

Un deuxième point de l'état de l'Union que je voudrais aborder est l'appel au renforcement des plans d'action nationaux. Le niveau fédéral travaille sur un nouveau plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre, dans le cadre duquel une concertation est en cours avec les Communautés et les Régions afin d'en garantir la cohérence. Mon cabinet participe activement à ces travaux et en assure la coordination au niveau bruxellois. De même, le plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes contient également une action sur la concertation, au-delà des Communautés et des Régions, dans le but de mener une politique cohérente.

Par ailleurs, l'Union européenne travaille sur de nombreux textes visant à promouvoir l'égalité des chances. Citons, à titre d'exemple, la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle, et la proposition de directive sur la transparence des salaires.

Enfin, relevons l'initiative d'equal.brussels de se concerter régulièrement avec Bruxelles International et Bruxelles Prévention et sécurité pour suivre l'évolution internationale et faire le point sur la situation en matière de violence basée sur le genre. Lors de ces rencontres, les services discuteront également de la manière de mettre en lumière au niveau international les actions bruxelloises contre les violences.

[199]

Mme Latifa Aït Baala (MR).- Vous avez répondu à l'ensemble de mes questions. Je vous remercie d'avoir précisé l'état d'avancement des contacts en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

J'entends que les travaux sont menés en bonne coordination. En outre, ils reposent sur les données de la convention d'Istanbul, qui fait référence en la matière. Il est essentiel de renforcer la coordination entre les plans nationaux et, surtout, la concertation entre niveaux de pouvoir. Nous aurons naturellement l'occasion de faire le point au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- *L'incident est clos.*

[203]

QUESTION ORALE DE MME MARGAUX DE RÉ

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant "la mise en œuvre de la résolution visant à instaurer les Journées du matrimoine en Région de Bruxelles-Capitale".

[205]

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- En février dernier, le Parlement bruxellois a adopté une proposition de résolution visant à instaurer les Journées du matrimoine en Région bruxelloise.

Pour rappel, bien que ces journées existent déjà depuis deux ans, la résolution prévoit une série de mesures pour les renforcer, les développer et, surtout, pérenniser leur déroulement à travers, par exemple, un soutien financier accru et une coopération renforcée avec les associations de terrain. D'autres objectifs, comme ceux d'ajouter une dimension pédagogique et de veiller à la mixité des publics touchés par ces journées, sont également des exemples d'ouverture et de développement que nous avons portés dans ce texte de résolution.

La troisième édition de cet événement s'est déroulée du 24 au 26 septembre dernier. Nous y avons participé en nombre.

Des appels à projets ont-ils été lancés pour contribuer de près ou de loin à l'organisation de ces journées ? Si oui, pour quels montants et à quelles associations ont-ils été octroyés ?

Pouvez-vous nous communiquer les initiatives mises en place pour veiller à l'inclusion du patrimoine immatériel, à l'existence d'objectifs pédagogiques et à la mixité des publics touchés ?

Des recherches scientifiques sur le patrimoine bruxellois ont-elles vu le jour ?

Le renforcement de l'expertise des services publics en matière de patrimoine a-t-il débuté ? Si oui, comment et pour quels services ?

[207]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État. - Voici les réponses que mon collègue Pascal Smet et moi-même pouvons vous apporter. En effet, il s'agit d'un dossier que nous portons ensemble, et ce, depuis le premier jour, puisque la première réunion de travail a eu lieu au lendemain de l'adoption de cette résolution.

Tout d'abord, je répondrai à votre question relative à l'organisation de ces journées et aux montants octroyés aux associations. Sachez qu'une convention tripartite a été conclue entre le service public régional de Bruxelles au sein duquel se trouve equal.brussels, urban.brussels et l'asbl L'îlot, afin de renforcer et de développer les Journées du patrimoine.

Dans ce cadre, l'asbl reçoit un financement de 32.000 euros afin de réaliser le projet "Patrimoine 2021-2022" comprenant :

- la contribution au Wikimatrimoine, à savoir l'enrichissement du site Wikipedia avec des biographies de créatrices, d'architectes, d'artistes, d'artisans, de sculptrices belges majeures ;
- l'organisation des Journées du patrimoine 2021 avec les dates et les thèmes suivants : le patrimoine hybride (24 septembre), le patrimoine historique (25 septembre) et le patrimoine contemporain (26 septembre) ;
- la mise en place d'une programmation 2021-2022, en concertation avec urban.brussels et equal.brussels, faisant écho à divers autres événements publics régionaux au travers d'une série d'activités s'articulant autour de deux éléments : l'accès aux récits et histoires des femmes et l'inclusion des luttes intersectionnelles dans cette lecture actualisée du patrimoine et du patrimoine.

L'année 2021 a vu l'intensification de la collaboration entre la Région et l'association à l'origine des Journées du patrimoine. Une évaluation de ces journées aura lieu prochainement dans le but d'intégrer au mieux un programme relatif au patrimoine et au patrimoine.

En outre, en 2021, à l'initiative de mon collègue Pascal Smet, les Journées du patrimoine ont pris le nom de Heritage Days afin de valoriser tant le patrimoine que le patrimoine immobiliers, mobiliers et immatériels.

Dans le cadre de l'organisation de ces journées, un appel aux associations et communes avait été lancé par urban.brussels en décembre 2020. Cet appel laissait place à toute suggestion. À la suite de cet appel, urban.brussels a soutenu deux projets durant le week-end des Heritage Days :

- le projet de L'architecture qui dégenre et de l'asbl L'ilot pour une visite guidée féministe du béguinage de Bruxelles pour un montant de 605 euros couvrant deux visites ;
- le L-tour pour l'activité "Rainbow et femmes à Bruxelles" pour un montant de 2.200 euros couvrant huit promenades le week-end et trois pour le lundi du patrimoine des écoles).

[209]

En ce qui concerne l'attention pour les aspects de genre dans l'aménagement du territoire et les initiatives mises en place pour veiller à l'inclusion du patrimoine immatériel, je me permets de mentionner deux actions issues du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, à savoir l'action 36 et l'action 12.

L'action 36 consiste en la féminisation du nom des artères et des espaces publics. Comme vous le savez, nous avons calculé, grâce au projet Open Knowledge Belgium, que seulement 6,1 % des rues bruxelloises portent des noms de femme. C'est pourquoi, avec ma collègue Van den Brandt, nous étudions la possibilité de donner une impulsion aux changements de noms de rue par le biais d'une nouvelle ordonnance, afin de souligner la place des femmes dans l'espace public. L'un des premiers exemples est bien sûr l'initiative visant à renommer le tunnel Léopold II par le biais d'un processus participatif, qui a abouti au changement de nom en tunnel Annie Cordy.

Quant à l'action 12, elle repose sur la mise en place d'un module de formation spécifique destiné aux services publics régionaux de l'urbanisme. Dans le cadre de cette action, j'examine, avec mon collègue Pascal Smet, quelles formations peuvent être organisées pour quels types précis de public cible, tout en souhaitant étendre l'offre vers d'autres services publics qui travaillent sur l'aménagement du territoire et l'occupation des espaces publics.

Concernant votre question relative aux recherches scientifiques dans le domaine, sachez qu'un doctorat sur la question du patrimoine a lancé en cette année 2021 par l'architecte fondatrice des Journées du patrimoine au sein de la faculté d'architecture de l'ULB. Urban.brussels et equal.brussels se tiendront informées des conclusions de cette recherche.

Enfin, en ce qui concerne le renforcement de l'expertise des services publics en matière de patrimoine, urban.brussels s'intéresse à cette thématique du point de vue de l'inclusion, à travers les initiatives illustrées plus haut. Le renforcement de l'expertise est en cours et s'est déjà concrétisé cette année dans le cadre de l'organisation des Heritage Days et des Journées du patrimoine. L'expertise d'urban.brussels augmentera encore dans le cadre de l'organisation des prochaines éditions et d'autres actions relatives à la valorisation du patrimoine.

[211]

Mme Margaux De Ré (Ecolo).- J'ai hâte d'en savoir davantage sur l'évaluation dont vous nous parlez. Cela s'avérera utile et je suis certaine qu'il s'agira d'un franc succès. Depuis que je siège au parlement, ces journées n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Je sais que le changement de nom des Journées du patrimoine a fait beaucoup parler de lui. Finalement, il est positif d'en élargir la portée en les rendant plus inclusives. Vous avez évoqué des activités très intéressantes telles que la visite guidée féministe du béguinage de Bruxelles et

le L-tour. Celles-ci nous prouvent que plus qu'un simple changement de nom, il en va d'un réel changement de paradigme dans le chef du gouvernement.

Je me réjouis également des formations que vous avez évoquées et de leur complémentarité avec le travail mené par Apolline Vranken dans le cadre de son doctorat. J'espère que nous pourrions compter sur ces expertes pour développer ces formations et renforcer notre expertise. Nous pouvons enfin nous réjouir à l'idée que d'autres projets de ce type voient le jour en 2022.

- *L'incident est clos.*